TULLE, le 18 février 2015

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)

Secrétariat Général
SM/CL

Arrêtés du 18 février 2015

N°16 - Arrêté décidant le règlement de la facture présentée par la SACEM pour la diffusion de musique au sein du centre aquarécréatif – année 2015, d'un montant de 1 269,60 € HT, soit 1 410,53 € TTC.

N°17 - Arrêté portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de location souscrit avec Madame BOSSOUTROT pour l'occupation par la Ville de Tulle des locaux situés 99, rue de la Barrière, pour un loyer mensuel de 355,22 €.

N°18 - Arrêté portant acceptation de l'avenant n°2 au contrat de maintenance souscrit avec Odyssée Informatique pour les logiciels installés au service de l'Etat Civil de la Collectivité, d'un montant total annuel de 2 177,16 € HT.

N°19 - Arrêté portant approbation de la convention souscrite entre la Ville de Tulle et l'association « SOS Violences Conjugales » ayant pour objet la contribution du service communication de la Ville de Tulle pour assurer un soutien à la promotion de l'accueil de jour de cette association, à titre gracieux.

N°20 - Arrêté portant approbation, pour régularisation, du contrat d'abonnement service souscrit avec ELIS Limousin pour la location et l'entretien de vêtements professionnels utilisés dans divers services de la Mairie - Facture au binome : Blouse : 0,673 € HT, Gilet : 0,802 € HT, pantalon : 0,638 € HT, Tunique 0,638 € HT, sac 0,52 HT.

N°21 - Arrêté portant approbation d'un nouveau contrat de services MAX souscrit avec la société BERGER LEVRAULT pour le suivi des logiciels informatiques utilisés dans les services de la Mairie et décidant le règlement de la facture présentée, d'un montant de 3 200 € HT, soit 3 840 € TTC.

N° 22 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 893,59 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au versement de la franchise, après recours, suite au sinistre survenu le 17 mars 2013, rue du Docteur Lobligeois.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR